

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 39



N°149

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Pascale REMY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Ling LENZI
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Massinissa HOCINE
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Annie VACHER

OBJET : Constitution d'une Société Civile de Construction-Vente (SCCV) entre la Coopérative d'Accession Sociale (CAPS), l'OPH Plaine Commune Habitat et LA SEM Plaine Commune Développement en vue de la création de 50 logements sis ZAC Confluences (lot B3.2) à Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe ALLAIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1521-1 à L. 1525-3 et L. 1531-1 ;

Vu le Code de commerce, et notamment ses articles L. 225-96 à L. 225-125 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et notamment ses articles L. 261-1 et suivants, et R.261-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment son article R. 331-1 ;

Vu le décret du 8 février 2000 modifiant l'article R. 331-1 du CCH ;

Vu la délibération n° 065 du Conseil municipal de la ville d'Aubervilliers du 25 mai 2023 approuvant l'article 2 des statuts de la SEM Plaine Commune Développement ;

Vu la délibération n° 54 du Conseil municipal du 25 mai 2023 nommant les représentants de la Ville d'Aubervilliers à son Conseil d'administration et à son Assemblée générale ;

Vu les dispositions statutaires de la SEM Plaine Commune Développement ;

Vu les articles 1845 et suivants du Code civil régissant la création d'une société civile ;

Considérant les ambitions du territoire, au travers de son PLH, de développement de l'accession sociale dont majoritairement en BRS ;

Considérant que la constitution d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) associant l'OPH Communautaire de Plaine Commune, la CAPS et la SEM Plaine Commune Développement permettrait de répondre aux objectifs fixés ;

Considérant le partenariat entre la CAPS, l'OPH Communautaire de Plaine Commune et la SEM Plaine Commune Développement ;

Considérant le projet « B3.2. CONFLUENCE » de la ZAC Sud Confluence, à Saint-Denis ;

Adoption à la majorité par 48 pour , 1 s'est abstenu(Yonel COHEN-HADRIA) , 1 ne prend pas part au vote (Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

PREND ACTE de la constitution d'une SCCV pour réaliser l'opération immobilière du lot B3.2 de la ZAC SUD CONFLUENCE, à SAINT-DENIS.

AUTORISE la participation de la SEM Plaine Commune Développement à la SCCV « B3.2. CONFLUENCE ».

AUTORISE la souscription par la SEM Plaine Commune Développement de 300 parts sociales sur 1.000, d'une valeur nominale 10€ chacune, soit un apport total de 3.000€ au capital social de la SCCV « B3.2. CONFLUENCE ».

AUTORISE les représentants de la ville d'Aubervilliers au Conseil d'administration de la SEM Plaine Commune Développement à l'effet de voter ces propositions, et toutes autres décisions qui se révéleraient nécessaires.

AUTORISE le représentant de la ville d'Aubervilliers aux Assemblées générales de la SEM Plaine Commune Développement à voter dans le sens des décisions prises ci-dessus et à signer tous documents afférents ou consécutifs à ces décisions.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à prendre tous actes et signer toutes conventions nécessaires à l'exécution des décisions qui précèdent.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 03/10/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230928-lmc133218-DE-1-1

Publiée le : 03/10/23

Le Maire,

Karine FRANCKET





Certifiée exécutoire : 03/10/23

